

Réunion du 9 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

MM. Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Christian LOMBART.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AUTORISATION DONNEE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT 1: FOURNITURE DE CARBURANTS A LA POMPE PAR CARTE ACCREDITIVE ET DE PRESTATIONS ASSOCIEES ANNEXES.

R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 5 janvier 2023 pour une remise des offres le 15 février 2023.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de sa notification. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 2 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Les variantes sont autorisées.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture de carburants à la pompe par carte accréditive et de prestations associées annexes
02	Fourniture et livraison de GNR

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

● **d'attribuer** les marchés comme suit :

- Lot 1 : **Total Marketing France SAS** pour un montant estimatif annuel de 1 063 326,00 € HT,
- Lot 2 : **DYNEFF SAS** pour un montant estimatif annuel de 235 000,00 € HT.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT